



كلية العلوم
القانونية والاقتصادية
والاجتماعية – مراكش
FACULTÉ DES SCIENCES
JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES
ET SOCIALES – MARRAKECH

Comptabilité Generale II

Examens corrigés

Semestre 1 Gestion

Pr. SARRA MRANI ZENTAR

Année universitaire : 2016-2021



Examen en Comptabilité Générale II (S2)

Important :

- **Cochez la bonne ou les bonnes réponses**
- **L'usage des calculatrices est autorisé et strictement personnel.**
- **L'usage du plan comptable est autorisé.**
- **Durée 1h.**

L'entreprise NAJAH est une entreprise commerciale. Au cours du mois de juillet 2019, elle a réalisé, entre autres, les opérations ci-dessous :

➤ **08/07 : Facture doit n° 35**

Vente de marchandise au client KAMAL, montant brut de marchandises 34 000 dh, remise 5%, escompte 2%, TVA 20%, le transport est assuré par le véhicule de l'entreprise 400 dh (HT). Cette facture est réglée comme suit : 8 464,80 dh en espèces, 10 000 dh par chèque bancaire et le reste à crédit.

Q1. Le net financier est de :

- a. 32 300,00 DH
- b. 32 054,00 DH
- c. 31 654,00 DH
- d. 38 646,80 DH
- e. ARNC

Q2. Le net à payer TTC est de :

- a. 32 300,00 DH
- b. 32 054,00 DH
- c. 31 654,00 DH
- d. 38 646,80 DH
- e. ARNC

Q3. On enregistre l'opération comme suit :

- a. Au débit : caisse (8464,80), banque (10000,00), client (20000,00), escompte accordé (646,00)
- b. Au crédit : vente de marchandises (32300,00), ventes de produits accessoires(400,00), Etat TVA facturée(6410,80)
- c. Au débit : caisse (8464,80), banque (10000,00), client (20646,00)
- d. Au crédit : vente de marchandises (32054,00), escompte obtenus(646,00), Etat TVA facturée(6410,80)
- e. ARNC

➤ **10/07 : Facture Avoir n° AV 35**

Accordé au client KAMAL une remise de 10% calculée sur le net commercial de la facture n° 35.

Q4. Le net à déduire TTC est de:

- a. 3 165,40 DH
- b. 3 798,48 DH
- c. 3 230,00 DH
- d. 3 798,00 DH
- e. ARNC

Q5. On enregistre l'opération comme suit :

- a. Au débit : RRR accordés (3 230,00), Escompte accordé (64,60)
- b. Au crédit : Clients (3 798,48), Etat TVA facturée(633,08)
- c. Au débit : RRR accordés (3 798,48), Etat TVA facturée(64,60)
- d. Au crédit : Clients (3 230,00), Escompte accordé (633,08)
- e. ARNC

➤ **12/07 : Facture doit n° 80**

Vente de marchandises au client HAMOUDA, montant total à payer (TTC) 47 389,60 dh. La facture comporte les éléments suivants : remise 5%, escompte 1%, TVA 20%, transport forfaitaire (HT) 300 dh, TVA sur port 20%. Emballages consignés 6 400 dh. Cette facture est réglée comme suit : 7 389,60 dh en espèces, le reste moitié par chèque bancaire et moitié à crédit.

Q6. Le montant HT est de:

- a. 34 200,00 DH
- b. 33 858,00 DH
- c. 34 158,00 DH
- d. 36 000,00 DH
- e. ARNC

Q7. Le net financier s'élève à :

- a. 34 200,00 DH
- b. 33 858,00 DH
- c. 34 158,00 DH
- d. 36 000,00 DH
- e. ARNC

Q8. On enregistre l'opération comme suit :

- a. Au débit : caisse (7389,60), banque (20000,00), client (20000,00), Client dette E.M.C (6400,00)
- b. Au débit : caisse (7389,60), banque (20000,00), client (20000,00), escompte accordé (342,00)
- c. Au crédit : vente de marchandises (34200,00), ventes de produits accessoires(300,00), Etat TVA facturée(6831,60), Client dette E.M.C (6400,00)
- d. Au crédit : vente de marchandises (34200,00), ventes de produits accessoires(300,00), Etat TVA facturée(6831,60), escompte accordé (342,00)
- e. ARNC

➤ **15/07 : Facture Avoir n° AV 80**

Le client HAMOUDA retourne une partie des marchandises achetées le 12/07 : montant brut 10 000 dh. Il paie en espèce 100 dh (HT) de frais de transport à la charge de NAJAH. TVA sur port 14%.

Q9. Le net à déduire TTC est de :

- a. 9 500,00 DH
- b. 11 400,00 DH
- c. 9 405,00 DH
- d. 11 286,00 DH
- e. ARNC

Q10. On enregistre l'opération comme suit :

- a. Au débit : Ventes de marchandises (9 500,00), transports sur ventes (100,00), Etat TVA récupérable sur charges (14)
- b. Au débit : Ventes de marchandises (9 500,00), Etat TVA facturée (1881,00), transports sur ventes (100,00), Etat TVA récupérable sur charges (14)
- c. Au crédit : Clients (11400,00), Escompte accordé (95,00), Etat TVA facturée (1881,00)
- d. Au crédit : Clients (11400,00), Escompte accordé (95,00)
- e. ARNC



Pr AZIZ DOUARI
Pr MRANI ZENTAR Sarra

Examen en Comptabilité Générale II (S2)

Important :

- **Cochez la bonne ou les bonnes réponses**
- **L'usage des calculatrices est autorisé et strictement personnel.**
- **L'usage du plan comptable est autorisé.**
- **Durée 1h.**

L'entreprise BGC est une entreprise commerciale. Au cours du mois de juillet 2019, elle a réalisé, entre autres, les opérations ci-dessous :

➤ **16/07 : Facture doit n° 82**

Vente de marchandises au client KARIM, montant brut 35 000,00 dh. La facture comporte les éléments suivants : remise 10%, escompte 2%, TVA 20%, port débours (HT) 800 dh, TVA sur port 14%. Emballages consignés 1 200 dh (100 caisses). Cette facture est réglée comme suit : 9 156,00 dh en espèces, 10 000,00 dh par chèque bancaire et le reste à crédit.

Q1. Le net à payer TTC est de:

- a. 39 156,00 DH
- b. 30 870,00 DH
- c. 31 500,00 DH
- d. 32 070,00 DH
- e. ARNC

Q2. On enregistre l'opération comme suit :

- a. Au débit : caisse (9156,00), banque (10000,00), client (20000,00), Client dette E.M.C (1200,00)
- b. Au débit : caisse (9156,00), banque (10000,00), client (20000,00), Escomptes accordés (630,00)
- c. Au crédit : vente de marchandises (31500,00), ventes de produits accessoires(800,00), Etat TVA facturée(6147,60), Etat TVA récupérable sur charges (112,00), Client dette E.M.C (1200,00)
- d. Au crédit : vente de marchandises (31500,00), ventes de produits accessoires(800,00), Etat TVA facturée(6147,60), Client dette E.M.C (1200,00)
- e. ARNC

➤ **17/07 : Facture Avoir n° AV 82**

Accorder au client KARIM un rabais supplémentaire de 5% relatif à l'achat du 16/07. TVA 20%.

Q3. Le net à déduire TTC est de:

- a. 1 575,00 DH
- b. 1 543,50 DH
- c. 1 508,70 DH
- d. 1 852,20 DH
- e. ARNC

Q4. On enregistre l'opération comme suit :

- a. Au débit : RRR accordés (1 575,00), Etat TVA facturée(308,70)
- b. Au crédit : Clients (1 852,20), Escompte accordé (308,70)
- c. Au débit : RRR accordés (1 543,50), Etat TVA facturée(308,70)
- d. Au crédit : Clients (1 852,20), Escompte accordé (31,50)
- e. ARNC

➤ **18/07 : Facture Doit n° 84**

Vente de marchandises au client HICHAM, montant brut 10 000 dh, Remise 10%, TVA 20%, transport forfaitaire (HT) 1 000 dh, TVA sur port 20%. Cette facture est réglée par l'acceptation de deux traites de nominal égal n°20 et n°21 payables fin juillet et fin Août 2016.

Q5. On enregistre l'opération comme suit :

- a. Au débit du compte: 4415 (12000,00),
- b. Au débit du compte: 3425 (12000,00)
- c. Au crédit des comptes : 7111 (9000,00), 7127 (1000,00), 4455 (2000,00)
- d. Au crédit des comptes : 7111 (9000,00), 7381 (2000,00), 4455 (1000,00)
- e. ARNC

➤ **21/07 : Endossement de la traite n°20 à l'ordre du fournisseur ALI pour le règlement d'une dette de 8 500 dh, le reste est payé par chèque bancaire.**

Q6. On enregistre l'opération comme suit :

- a. Au débit du compte: 4411 (8500,00),
- b. Au débit du compte: 4415 (8500,00)
- c. Au crédit des comptes : 3421 (6000,00), 5141 (2500,00)
- d. Au crédit des comptes : 3425 (6000,00), 5141 (2500,00)
- e. ARNC

➤ **24/07 : Facture Doit n° 95**

Achat de marchandises au fournisseur RBATI, montant brut 8 000 dh, Remise 5%, TVA 20%, transport débours (HT) 600 dh, TVA sur port 14%. Cette facture est réglée par la souscription d'un billet à ordre n° 173 payables fin Août 2016.

Q7. On enregistre l'opération comme suit :

- a. Au débit des comptes: 6111 (7600,00), 61425 (600,00), 4455 (1604,00)
- b. Au débit des comptes: 6111 (7000,00), 61425 (600,00), 34552 (2000,00)
- c. Au crédit du compte : 4415 (9600,00)
- d. Au crédit du compte : 4415 (8000,00)
- e. ARNC

➤ **25/07 : Remise à l'escompte de la traite n°21.**

Q8. On enregistre l'opération comme suit :

- a. Au débit du compte: 5520 (6000,00)
- b. Au débit du compte: 3425 (6000,00)
- c. Au crédit du compte : 3425 (6000,00)
- d. Au crédit du compte : 5520 (6000,00)
- e. ARNC

➤ **28/07 : Reçu de la banque l'avis de crédit n°56 relatif à la négociation de la traite n°21 : Agios (HT) 120 dh dont 40 dh de commissions, TVA 10% .**

Q9. On enregistre l'opération comme suit :

- a. Au débit des comptes: 5141 (5868,00), 63115 (80,00), 61472 (40,00), 34552 (12,00)
- b. Au débit des comptes: 5141 (5868,00), 6147 (80,00), 61472 (40,00), 34552 (12,00)
- a. Au crédit du compte : 51132 (6000,00)
- b. Au crédit du compte : 5520 (6000,00)
- c. ARNC

➤ **29/07 :**

Annulé la lettre de change n°80 sur le client MAJD de 4 400,00 dh échéant le 30/07, et tiré sur lui un nouveau effet n°102 au 30/08 comprenant l'ancien nominal majoré des intérêts de retard au taux de 12%, des frais de correspondance : 8 dh et un timbre fiscal de 10 dh..

Q10. Pour annulé la traite n°80 on enregistre:

- a. Au débit du compte: 3425 (4 400,00),
- b. Au débit du compte: 3421 (4 400,00),
- c. Au crédit du compte : 3425 (4 400,00)
- d. Au crédit du compte : 4415 (4 400,00)
- e. ARNC

Q11. On enregistre l'opération du tirage de l'effet n°102 comme suit :

- a. Au débit du compte: 3425 (4 400,00),
- b. Au débit du compte: 3425 (4 462,00),
- c. Au crédit des comptes : 3421 (4400,00), 7381 (44,00), 71973 (8,00), 71975 (10,00),
- d. Au crédit des comptes : 3421 (4400,00), 7381 (52,00), 71975 (10,00),
- e. ARNC



Pr AZIZ DOUARI
Pr MRANI ZENTAR Sarra

Examen en Comptabilité Générale II (S2)

Important :

- Cochez la bonne ou les bonnes réponses
- L'usage des calculatrices est autorisé et strictement personnel.
- L'usage du plan comptable est autorisé.
- Durée 1h.

L'entreprise LILYA a effectué les opérations suivantes :

- Le 01/06/2018 : Vente de marchandises : Montant Brut 60000 DHS, remise 4% escompte 5%, TVA 20%. Réglée par l'effet de commerce n°111 au 30/08/2015.
- Le 12/07/2018 : LILYA endosse l'effet de commerce n°111 à HAMID.
- Le 17/07/2018 : Hamid remet l'effet de commerce n°111 à HAMID.
- Le 17/07/2018 : Hamid remet l'effet de commerce n°111 à l'escompte et reçoit le bordereau d'escompte n°43 : Taux d'escompte 10%, commissions bancaires 35,2 DHS.
- Le 01/09/ 2018 : HAMID reçoit de sa banque l'avis de crédit concernant l'encaissement de l'effet n°111.

Q1. Au 01/06/2018 : LILYA doit :

- a. Créditer le compte 7111 Vente de marchandises de 57600 DH
- b. Débitier le compte 4415 Fournisseurs – EAP DE 55664 DH
- c. Débitier le compte 3425 clients- EAR de 55664 DH
- d. Crédité le compte 7386 escompte obtenus de 2800 DH
- e. ARNC

Q2. Au 12/07/2018, LILYA doit :

- a. Créditer le compte 3425 Clients- EAR de 55664
- b. Débitier le compte 4415 Fournisseur -EAP DE 60000
- c. Créditer le compte 3425 Clients-EAR de 60000
- d. Débitier le compte 4411 Fournisseur de 55664
- e. Aucune bonne proposition

Q3. Au 12/07/ 2018, Hamid doit :

- a. Débitier le compte 3421 Clients de 55664
- b. Débitier le compte 3425 Clients- EAR de 55664
- c. Débitier le compte 4415 Fournisseurs – EAP de 55664
- d. Créditer le compte 3425 Clients- EAR de 60000
- e. Créditer le compte 3421 Client de 55664

Q4. Au 17/07/ 2018, Hamid doit :

- a. Débitier le compte 63115 Intérêts bancaires et sur op. de financement de 695, 8
- b. Débitier le compte 5141 Banques de 55664
- c. Débitier le compte 4415 Fournisseurs –EAP de 60000
- d. Créditer le compte 5520 Crédit d'escompte de 55664
- e. ARNC

Q5. Au 01/09/2018, Hamid doit :

- a. Débitier le compte 5520 Crédit d'escompte de 55664
 - b. Créditer le compte 3421 Clients de 55664
 - c. Créditer le compte 3425 Clients- EAR de 55664
 - d. Débitier le compte 5141 Banques de 55664
 - e. ARNC
- Le 15/03/2018, Hamid téléphone à l'entreprise AYOUR pour lui demander de reporter l'échéance de la traite n°999 de 16850 DHS, DU 20/03/2019 au 25/05/2019.
- 1ère hypothèse : la traite n°999 est encore chez AYOUR qui la remplace le 16/03/2019 par la traite n°1222 en tenant compte des intérêts de prorogation aux taux de 12% et de la TVA au taux de 20%.
- 2ème hypothèse : la traite a déjà été escomptée par AYOUR qui décide alors d'avancer des fonds à HAMID le 16/03/2019 et tire sur lui le jour même

Q6. La valeur nominale de la traite N°1222 est égale à :

- a. 18872
- b. 22646,4
- c. 17294,84
- d. 17220,7
- e. ARNC

▪ **Pour la 1ère Hypothèse**

Q7. Pour annuler la traite n°999, l'entreprise AYOUR doit :

- a. Débitier le compte 3421 clients de 16850
- b. Débitier le compte 4415 FEAP de 16850
- c. Créditer le compte 3425 CEAR DE 16850
- d. Créditer le compte 4411 Fournisseurs de 16850
- e. ARNC

Q8. Pour la création de la traite N°1222, l'entreprise AYOUR doit :

- a. Créditer le compte 4415 FEAP
- b. Débitier le compte 4425 CEAR
- c. Créditer le compte 7381 Intérêts produits assimilés
- d. Créditer le compte 3421 Clients
- e. Débitier le compte 4411 Fournisseur

▪ **Pour la 2ème hypothèse :**

Q9. Pour l'avance de fonds, Hamid doit :

- a. Créditer le compte 4415 FEAP
- b. Créditer le compte 4411 Fournisseurs
- c. Débitier le compte 3425 CEAR
- d. Débitier le compte 5141 Banque
- e. Créditer le compte 3421 Clients

Q10. Pour la création de la traite n°1222, HAMID doit :

- a. Débitier le compte 4411 FRS
- b. Débitier le compte 63115 Intérêts bancaires et sur opérations de financement
- c. Créditer le compte 4415 FEAP
- d. Débitier le compte 3425 CEAR
- e. Créditer le compte 3421 Clients

Matière : Comptabilité Générale

Enseignant : Mme. MRANI ZENTAR Sarra

Semestre 2

Session initiale

Date : 10/05/2018

Durée : 1h

Matériel autorisé : Calculatrice + Plan comptable

Exercice N°1 : (10 points)

Les opérations suivantes sont extraites de la comptabilité de l'entreprise ZAFATI :

- ✓ 04/02 : Tiré la traite N°45 au 30/03 sur le client Wahbi. Valeur Nominale : 25000 DHS.
- ✓ 11/02 : Reçu de la banque l'avis de crédit N° 72 relatif à l'escompte d'une traite : Valeur nominale : 28000 DHS, Escompte : 280 DHS, Commissions : 60DHS ; TA 10%.
- ✓ 25/02 : Régler la dette de 30000 dhs au FRS ALAMI comme suit :
 - Endossé à son ordre la traite N° 45.
 - Le reste en espèces.
- ✓ 26/02 : Reçu de la banque l'avis de débit N°28 relatif au paiement d'une traite :

Avis de débit N° 28

Valeur Nominal	12500, 00
Commissions	40,00
Tva 10%	4,00
Net à votre débit	12544,00

- ✓ 28/02 : Reçu du client SAMIR d'une lettre de change N°60 de nominal de 10000 dhs endossée à notre profit pour règlement d'une créance de 15600 dhs. Le reste est payé par chèque bancaire.

Travail à faire : Enregistrer ces opérations au journal de l'entreprise ZAFATI.

Exercice N° 2 : (10 points)

Le 15/05/2008 l'entreprise UCOMA a acquis un matériel industriel pour une valeur de 25000 HT, ce matériel est amortissable sur 5ans. Mode d'amortissement dégressif.

Travail à faire : Établir le plan d'amortissement du matériel industriel et Enregistrer au journal de l'entreprise UCOMA les opérations relatives à l'amortissement du matériel industriel en 2008.

Solutions

Exercice 1

[illegible]

Exercice 2

Explication du calcul :



Plan D'amortissement

<i>Années</i>					



L'enregistrement comptable

--

--

Matière : Comptabilité Générale

Enseignant : Mme. MRANI ZENTAR Sarra

Semestre 2

Session de rattrapage

Date : 21/06/2019

Durée : 1h

Matériel autorisé : Calculatrice + Plan comptable

Exercice N°1 (8 Points)

Le 28/09, L'entreprise ZAFAT a remis, pour encaissement, la traite N°12 échéant le 30/09 du nominal de 5000 dhs tirée sur son client Hamad.

Le 01/10, la banque retourne à ZAFAT la traite °12 impayé avec un avis de débit N°45 comportant les frais suivants : frais de retour (HT) 40 DH, TVA 4DH.

Le 02/10, l'entreprise ZAFAT tire sur l'entreprise HAMAD une nouvelle traite n°13 d'un montant égal au nominal majoré des frais impayé et des intérêts de retard (HT) de 30DH. TVA 20%. La traite est acceptée le même jour par l'entreprise HAMAD.

Travail à faire : Enregistrez ces opérations au journal chez ZAFAT et CHEZ HAMAD.

Exercice N°2 (12 Points)

Pendant la première quinzaine du mois de mai 2014, l'entreprise TAZI a réalisé les opérations suivantes :

- ✓ 02/05 : Ventes de Marchandises au client SALEM, facture N°25 : MB : 33350 DH, Port (HT) : 700 DH, TVA 20%. Le règlement de la facture est effectué comme suit : 20000dhs par chèque bancaire n°127175/C, 860 dh en espèces et le reste à crédit.
- ✓ 06/05 : Achat de marchandises à crédit au fournisseur SOUSSI, facture N° 10 : MB : 47500 dh, remise 4%, TVA 20%, Port (HT) : 850 DH, TVA sur Port 14%.
- ✓ 09/05 : Accordé au client SALEM une remise de 2% calculée sur le montant brut de la facture n° 25 du 02 Mai courant. Avoir N°A-25.
- ✓ 14/05 : Ventes de Marchandises au client HAMDI, facture n°26 : MB : 35000dh, Remise 2%, Escompte 1%, TVA 20%, Port (HT) : 800 dh, TVA sur Port 14%. Le montant de la facture est réglé comme suit : 11660, 40 DH par chèque postal n° 114115/S et le reste à crédit.

Travail à faire : Etablir le décompte des factures et Enregistrez ces opérations au journal de l'entreprise TAZI.

Solutions

Exercice 1

Chez ZAFAT

Chez Hamad

Exercice 2

1. Etablissement des factures

Facture doit n°25

Facture doit n°10

Facture Avoir n°A-25

Facture doit n°26

2. Enregistrement des opérations au journal de l'entreprise TAZI

[illegible]